«Accords conclus à la COP 21 « Le Sénat sera attentif et vigilant » Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure, Président de la commission du Développement durable»

10/12/2015

Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure, Président de la commission du Développement durable - Accords conclus à la COP 21 *« Le Sénat sera attentif et vigilant »*

Hervé Maurey, sénateur de l'Eure, Président de la Commission du Développement durable, a interpellé ce jour le Premier ministre : « A quelques jours de la fin de la COP21, quelles sont les chances d'arriver à l'accord ambitieux que nous appelons de nos vœux ? Quels sont les engagements financiers pris à ce jour, notamment dans le cadre du Fonds Vert ? Comment faire en sorte que cet accord, s'il est conclu, soit appliqué et respecté ?Et à ce titre, comment le Gouvernement entend t-il associer, plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, le Parlement ?»

Depuis plus d'un an, le Sénat se mobilise, sous l'impulsion de son Président, Gérard Larcher, dans la préparation de la COP 21. Commissions, délégations, groupes d'amitié ont participé à un travail qui a abouti à une résolution, votée à l'unanimité, préparée par Jérôme Bignon, sénateur de la Somme : *« Par cette résolution nous avons voulu rappeler notre attachement à l'aboutissement d'un accord universel, contraignant et différencié. Nous avons aussi voulu rappeler le rôle essentiel joué par les territoires, par les collectivités dans la lutte contre le dérèglement climatique* » souligne le sénateur.

La réunion de l'Union Interparlementaire, au Sénat dimanche dernier, qui a rassemblé près de 400 parlementaires d'une centaine de pays *« s'est conclue par l'adoption d'une déclaration commune traduisant l'engagement de tous les Parlements en faveur d'actions concrètes contre les dérèglements climatiques* » rappelle Hervé Maurey.

Hervé Maurey a indiqué que le Sénat sera particulièrement attentif et vigilant car « *ce sont les Parlements qui autoriseront la ratification de l'accord, qui voteront les budgets nécessaires à leur mise en œuvre, qui voteront les législations permettant d'appliquer les différents points de l'accord et enfin qui contrôleront l'action du Gouvernement pour respecter concrètement les engagements pris* ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC